

Déclaration

TÉMOIN :

Centre de la petite enfance Aux Mille Couleurs

Nathalie Hotte, directrice générale

Présentation du témoin

Madame Nathalie Hotte dispose de 30 ans d'expérience dans le domaine de la Petite Enfance et est à la direction de CPE depuis 20 ans. Elle détient une formation collégiale d'éducation à l'enfance et universitaire en administration. Le CPE Aux Mille Couleurs, dont elle est directrice depuis 8 ans, œuvre pour prévenir l'apparition ultérieure de difficultés d'apprentissage, de comportement ou d'insertion sociale chez les enfants.

Madame Hotte viendra nous parler des enjeux de collaboration et d'accès à des ressources qu'elle rencontre dans son travail et proposera des pistes de solutions afin de mieux soutenir les enfants et les familles.

Résumé des idées et messages importants

Madame Hotte viendra nous entretenir des enjeux de collaboration et d'accès aux ressources qu'elle rencontre dans son travail. Elle viendra proposer des solutions afin de mieux soutenir les enfants et les familles.

Les enjeux de collaboration

Madame Hotte remarque plusieurs enjeux de collaboration en lien avec la protection de la jeunesse.

Tout d'abord, madame Hotte relève que la DPJ ne partage pas les informations pertinentes concernant l'enfant avec le CPE. Elle souligne qu'il est important de connaître les problèmes sous-jacents de l'enfant pour adapter les interventions. Par exemple, elle raconte avoir invité des pompiers au CPE à une occasion, ce qui avait suscité une réaction émotionnelle très forte chez un enfant en raison de son histoire. Si cette information avait été partagée au CPE par la DPJ, des adaptations auraient pu être mises en place afin d'éviter de re-traumatiser l'enfant.

Ensuite, elle déplore que la rapidité de réponse en protection de la jeunesse dépende de la raison du signalement. Elle remarque que l'intervention est rapide lorsque son CPE signale des cas d'abus sexuels à la DPJ, mais que les délais sont bien plus longs lorsqu'il est question d'abus physiques ou de mauvais traitements psychologiques. Elle rapporte qu'il

a fallu jusqu'à 3 ans dans certains de ces cas avant de voir une intervention de la protection de la jeunesse. Les dommages à l'enfant sont aussi importants peu importe la négligence rapportée.

Ces délais sont d'autant plus inquiétants que madame Hotte remarque que certains parents, soupçonnant un signalement de la part d'une éducatrice de son CPE, décident de changer leur enfant de service de garde. Après avoir fait la tournée des CPE, certains de ces parents vont jusqu'à retirer complètement leurs enfants des CPE lorsqu'ils craignent que leurs enfants soient pris en charge par la DPJ. Ces enfants se trouvent alors isolés et aucun filet de protection.

La difficulté d'accéder à des ressources pour bien prévenir et intervenir

Le CPE Aux Mille Couleurs œuvre dans un milieu défavorisé où les familles peuvent être vulnérables et disposent de peu de moyens. Pourtant, madame Hotte remarque que les coupures subies de la part du Ministère et les enjeux de collaboration rendent les ressources nécessaires à ces enfants et à ces familles encore plus difficilement accessibles. La fusion du CISSSO a eu un impact négatif sur l'accessibilité des services. Maintenant, ce sont les parents qui doivent faire la demande auprès du CISSSO afin d'obtenir du soutien professionnel (psychoéducatrice, orthophoniste, ergothérapeute...) Suite à une rencontre avec les parents pour leur faire part de nos observations, nous proposons aux parents de les accompagner lors de l'appel au 811. Il arrive fréquemment que ceux-ci nous informent qu'à la maison ça va bien, c'est seulement au CPE que l'enfant démontre cette difficulté, donc, les parents retardent l'appel au 811 et le délai pour obtenir du soutien pour l'enfant est constamment repoussé. Notre objectif n'est pas de mettre fin à une entente de service parce que l'enfant éprouve des difficultés d'apprentissage ou de comportement, mais dans certains cas, nous devons faire un choix déchirant entre l'épuisement professionnel de l'éducatrice et malgré nos efforts avec les ressources disponibles, nous sommes dans l'obligation d'exclure l'enfant du service de garde. Je tiens à souligner que dans ma carrière professionnelle j'ai pu observer à plusieurs reprises, des arrêts de travail professionnel pour cette raison.

Par exemple, les coupures administratives du gouvernement en 2014 ont eu comme conséquence que plusieurs CPE ont dû couper le poste de leur conseillère pédagogique qui soutenait les éducatrices avec les enfants ayant des besoins particuliers ou un poste administratif ce qui a eu comme conséquences des surplus de tâches administratives, donc, moins de temps pour soutenir le personnel et les activités pour les enfants à besoins particuliers ont été réduites. La conseillère pédagogique pouvait parfois retirer ces enfants du groupe pour mener des ateliers avec eux. Elle pouvait utiliser la trousse *GED (Grille d'évaluation du Développement de l'enfant, élaborer par le CLIPP)* afin d'observer l'enfant et de le référer à des ressources appropriées. Cela rendait possible l'élaboration de plans d'action adéquats auprès des enfants et des parents. Tout ce travail en amont permettait de désamorcer des situations qui pouvaient mener à des parcours en protection

de la jeunesse ou évitait l'apparition de difficultés d'apprentissage. Avec les coupures, ce travail s'effectue maintenant par les directeurs de CPE formés pour faire ce genre d'intervention, sur leurs heures de travail normales déjà occupées par leurs tâches quotidiennes, et ce, aux frais du CPE.

Le CPE remarque que ce manque de ressources et cette difficulté à adapter leurs interventions persistent, même lorsque l'enfant est pris en charge. Lorsqu'un enfant est en protection de la jeunesse, il est possible d'obtenir des subventions pour des besoins particuliers, à condition d'avoir un référencement de la part de la DPJ ou d'un professionnel reconnu. Or, madame Hotte rapporte que ce référencement dépend d'un diagnostic qui peut prendre un an à obtenir. Il est également nécessaire que les formulaires soient remplis à la DPJ, ce qui n'est parfois pas fait. Conséquemment, un enfant qui, en raison de son comportement, a besoin d'un éducateur à lui seul doit être inclus dans un groupe de plusieurs enfants, à moins que le CPE ne débourse lui-même les frais pour un éducateur supplémentaire.

Avoir les moyens de mieux soutenir les enfants et les familles

Les CPE reçoivent des enveloppes budgétaires de la part du gouvernement, mais ils ne disposent pas de latitude afin d'utiliser cet argent pour des ressources dont ils ont besoin. Par exemple, le CPE Aux Mille Couleurs a reçu les formulaires afin de faire une demande de réaménagement de la cour extérieur. Cependant, nous sommes en mars avec tellement de neige que nous ne pouvons répondre aux exigences tel qu'avoir 3 soumissions à une date déterminée. Madame Hotte suggère qu'en consultant les CPE, cet argent pourrait combler des besoins réels, par exemple l'embauche de professionnels de la petite enfance.

Madame Hotte parle aussi de l'importance de soutenir les enfants et les parents de son quartier. D'un côté, la période de 0 à 8 ans est charnière. Il y est primordial d'outiller les enfants qui vivent des situations difficiles comme de l'intimidation et de leur donner les moyens de vivre un succès scolaire. De l'autre côté, les parents ont également besoin de soutien. Elle constate que les parents de son quartier sont parfois démunis et ne savent pas quoi faire ou comment réagir lorsqu'ils ont besoin d'aide. Le CPE est donc souvent la première ligne pour ces familles avec de jeunes enfants.

Madame Hotte propose ainsi de redonner la possibilité aux CPE de faire du référencement directement au CISSSO. En collaboration avec le CPE et le CISSSO, les parents pourraient avoir accès à des ateliers pour améliorer leurs compétences parentales. Parfois, cette aide est précieuse sur des questions aussi simples que d'établir une routine pour l'heure du coucher de l'enfant. Un projet de mise en place d'un centre de pédiatrie sociale avait également été proposé dans le secteur et le CPE Aux Mille Couleurs y avait collaboré très brièvement. Malheureusement, ce projet ne s'est jamais concrétisé. Un centre de pédiatrie sociale serait une ressource supplémentaire pouvant offrir du soutien aux enfants et à leurs parents.

Madame Hotte met aussi l'accent sur le rôle que les CPE ont à jouer pour valoriser les parents. Cela peut s'incarner en adaptant le langage utilisé dans le cahier transmis aux parents par les éducatrices. En effet, madame Hotte remarque que l'utilisation de commentaires négatifs menait à un désengagement des parents et à une hausse d'absentéisme des enfants. Elle propose donc de valoriser les parents et les familles dans le cadre du travail des CPE afin de pouvoir briser leur isolement et d'avoir des rencontres positives avec eux.

Recommandations formulées par le témoin

1. Investissement réel pour la 1^{ère} ligne. 0-8 ans-Agir tôt Égalité des chances
 - Personnel suffisant pour agir tôt, remettre les conseillères pédagogiques suite aux coupures de 2014
 - Observation et dépistage précoce
 - Ateliers personnalisés selon le besoin
 - Préparation au monde scolaire (intimidation-développement-habiletés-autonomie) -Ateliers préparatoires
 - Zone grise pour les enfants violents non diagnostiqué, essoufflement du personnel
 - Avoir des professionnels de la santé de disponible à même le réseau des CPE tel qu'orthophonistes, ergothérapeutes, psychoéducatrices, qui passeraient faire des observations dans les services de garde, qui offriraient des suivis et du soutien et ou des recommandations
 - Frais de garde : il y a des familles qui vivent des épreuves, séparation...le paiement de 8.35 est difficile pour ceux à faible revenu. Il y a des familles qui accumulent des retards de paiement mais nous choisissons de conserver leur place pour les enfants, ils ont besoin de nous comme stabilité, comme point d'ancrage. Une gratuité des services serait gagnante pour tous.

Manque de ressources financières et humaines pour :

2. De la prévention et du soutien aux familles : Soutenir et augmenter les compétences parentales
 - Offrir des soirées d'information pour les parents : développement, sommeil, alimentations...
 - Rencontres personnalisées selon les besoins

3. Répondre au besoin des enfants à besoins particuliers
 - Lorsqu'il est recommandé par le professionnel, permettre un accompagnement de 8h au lieu de 4h, Les demandes se font auprès du ministère en septembre seulement et parfois la réponse tarde à venir (janvier). De même qu'un enfant qui débute au service de garde au courant de l'année, nous devons attendre en septembre pour avoir des heures d'accompagnement prolongé (8h)
 - Assurer un suivi pour le début de l'école, débiter la transition dès janvier et non en juin
4. Accueillir des familles d'accueil/DPJ
 - Avoir du soutien lorsque l'enfant arrive au CPE : sans avoir tous les détails, avoir un historique pour bien accompagné l'enfant et adapter nos interventions.
 - Avoir des rencontres pour les suivis
 - Lorsque le parent déduit que c'est nous qui avons fait une plainte, il retire l'enfant du CPE. Il devrait être obligatoire que l'enfant continue au service de garde comme facteur de protection.
 - Permettre d'outiller et informer la famille d'accueil, nous avons souvent le commentaire qu'ils n'ont pas beaucoup d'information
5. Un manque de ressources occasionnées par la fusion du CLSC
 - Faciliter la porte d'accès aux familles,
 - Accepter nos références, trousse GED
 - Réduire les listes d'attente pour les demandes de soutien aux familles
6. Répondre aux exigences gouvernementales : Chacun des gouvernements voit la petite enfance de façon différente ce qui apporte d'énorme changement après chaque élection. Il faut s'adapter aux 4 ans ce qui occasionne un découragement de la part du personnel et de la gestion. Ex : Les CPE entament une démarche de qualité qui engendre beaucoup de changement, est-ce que nous serons dans l'obligation de changer nos plans d'action ?
 - Une façon pour éviter les coupures dans le réseau
 - Offrir des subventions ou des projets dans des moments opportuns, par exemple en mars pour les cours extérieures où il y a encore quelques pieds de neiges dans notre région

Nom du témoin : _____



Date : _____

20 mai 2020.

Le courriel attestant que vous avez lu et que vous êtes d'accord avec le contenu du document tient lieu de signature. Vous acceptez du même coup que ce document soit déposé en preuve.